



Paroisse Saint-Germain de Charonne

Eglise Saints - Cyrille et Méthode

Chapelle S. - Charles de la Croix S. - Simon



Par.st.g.ch@wanadoo.fr

Tél : 01 43 71 42 04



Dimanche 15 mars 2020

3^{ème} dimanche de Carême

« Si tu savais ... C'est toi qui lui aurais demandé »

Voilà que Jésus demande à boire à une Samaritaine, venue puiser de l'eau à l'heure la plus chaude de la journée pour être sûre de ne croiser personne. Elle sent bien qu'elle n'est pas digne que Jésus lui adresse la Parole : sa pratique religieuse n'est pas la bonne car elle ne va pas à Jérusalem, et sa pratique de vie n'est pas non plus très nette, puisque Jésus lui fera remarquer un sérieux problème sur sa vie conjugale. Qui suis-je, moi, qui ai bien des choses à me reprocher dans ma relation avec Dieu et avec les autres, pour que Jésus se tourne vers moi, me demande quelque chose, choisisse de dépendre de moi pour quelque chose qu'il aurait été capable d'accomplir sans moi ? Peut-être que ce n'est pas pour mes qualités ou mes compétences que le Christ m'appelle à son aide, mais au contraire en raison de mes faiblesses, de mes erreurs, de mes péchés qu'il m'appelle : pour me montrer où est le bien à faire, et aussi pour me révéler ce qu'il veut que je lui demande.

Si le Christ demande à boire à cette femme, c'est pour lui révéler qu'elle a soif d'autre chose, d'un sens à sa vie, d'un amour vrai, de Dieu. Quand le Christ me demande d'œuvrer au service des autres, de la paroisse, de ma famille, que ce soit par un petit service ou par un appel qui engage toute ma vie, il veut me révéler ce qui m'habite au plus profond, et ce qu'il veut me donner. En demandant à boire, Jésus-Christ révèle à la Samaritaine que c'est elle qui est appelée à devenir source d'eau vive jaillissante, branchée sur le Christ, ce qu'elle fera dès qu'elle commence à témoigner auprès de ses voisins de ce qu'elle a vu et entendu auprès de Jésus.

En ces jours où nous sommes tous appelés à des gestes citoyens pour les autres afin de freiner la propagation d'un virus, n'y-a-t-il pas une occasion de demander au Seigneur une attention plus grande aux autres, en particulier aux plus fragiles ?

Père Louis-Marie Talon

Catéchisme—Aumônerie :
(primaires et secondaires)

En sommeil 15 jours :

Selon les annonces gouvernementales, la vie paroissiale et locale (arrondissement) va très légèrement entrer en sommeil : la vie scolaire va s'endormir pour 2 semaines, peut-être 3... (jusqu'aux vacances de Pâques). Les activités liées au 'scolaire' sont donc mises en sommeil de la même manière et aussi longtemps : catéchismes, aumônerie, s'arrêtent pendant 15 jours... Il ne s'agirait pas que par une attitude contraire, nous désinvestissions l'énergie des Français à combattre le virus en question.

Nous vous informerons désormais davantage par mail (ou le site paroissial). Surveillez vos mails... et vous en saurez davantage chaque jour, sur les activités paroissiales.

P Rémi Griveaux.

Curé de Saint-Germain de Charonne.

Psaume (Ps 94 (95), 1-2, 6-7ab, 7d-8a.9)

R/ Aujourd'hui, ne fermez pas votre cœur, mais écoutez la voix du Seigneur !

(cf. Ps 94, 8a.7d)

Venez, crions de joie pour le Seigneur, acclamons notre Rocher, notre salut ! Allons jusqu'à lui en rendant grâce, par nos hymnes de fête acclamons-le !

Entrez, inclinez-vous, prosternez-vous, adorons le Seigneur qui nous a faits. Oui, il est notre Dieu ; nous sommes le peuple qu'il conduit.

Aujourd'hui écouterez-vous sa parole ?
« Ne fermez pas votre cœur comme au désert, où vos pères m'ont tenté et provoqué, et pourtant ils avaient vu mon exploit. »

Année Sainte Geneviève 1600

Le Diocèse de Paris se réjouit de cette année Jubilaire où fêter les 1600 ans de la naissance de Son Saint Patron: Geneviève.

Suite du programme : (Vendredi 24), Samedi 25, Dimanche 26 Avril : venue des Reliques de Sainte Geneviève à Saint-Germain de Charonne pour tout le doyenné.

Renseignements à suivre.



Samedi 14 et dimanche 15 mars :

Communiqué de Monseigneur Michel AUPETIT (Voir en tiret à part (format A4))

En concertation avec tous les évêques d'Ile de France, l'état de la situation concernant l'épidémie du coronavirus nous impose, suite aux décisions de l'État, de respecter les consignes suivantes, qui seront susceptibles d'évoluer :

1. Il a paru juste et prudent que les messes dominicales ne soient plus ouvertes au peuple chrétien (du samedi soir au dimanche soir) à partir de demain samedi 14 mars, jusqu'à nouvel ordre.
2. L'archevêque dispense les fidèles du diocèse de Paris de l'obligation dominicale.
3. Les églises demeureront ouvertes (aux horaires habituels) à la prière des fidèles.
4. Les rassemblements de plus de 100 personnes sont suspendus.
5. Les propositions rassemblant des enfants ou adolescents sont suspendues, en attendant des consignes plus spécifiques.
6. Les prêtres sont invités à célébrer la Messe entre eux, en respectant les consignes de prudence habituelles concernant la communion. Ils diront la Messe en portant l'intention de leur peuple qu'ils encourageront à vivre une communion spirituelle. Il peut être envisagé, à l'initiative des curés, que le conseil pastoral ou un autre groupe paroissial puisse représenter la paroisse à la Messe du dimanche.
8. Dimanche soir prochain 15 mars à 18h30, l'archevêque présidera la messe à Saint Germain l'Auxerrois, retransmise par KTO et adressera un message particulier aux fidèles du diocèse.
9. La télévision KTO diffusera tous les jours les Vêpres et la Messe de saint Germain l'Auxerrois à 17h45.
10. Concernant les messes en semaine, à partir de lundi prochain 16 mars, il est demandé aux personnes âgées (à partir de 70 ans), aux personnes de santé fragiles et aux enfants de ne pas s'y rendre, et aux curés de respecter la consigne de moins de 100 personnes rassemblées.
11. Concernant les confessions, les prêtres veilleront à garder une distance sanitaire d'« un mètre » avec le pénitent.
12. Les mariages et les baptêmes prévus ce dimanche pourront être célébrés dans la limite de 100 personnes présentes.
13. Pour les obsèques, la limite de 100 personnes doit être respectée, avec le discernement pastoral nécessaire pour adapter la règle concernant l'âge des personnes.
14. Les curés veilleront à exercer leur sollicitude pastorale en visitant les personnes les plus fragiles, en encourageant les équipes de communion à domicile et les aumôneries d'hôpitaux, dans la mesure où l'état et l'âge des visiteurs le permet.

Paragraphe 7 adapté à la Paroisse :

L'absence de messes dominicales n'enlève rien à l'action de grâce de tous les dimanches de la part du Chrétien envers le Seigneur. C'est ce qui se passe dans les pays de mission lorsqu'il n'y a pas de messe. J'invite donc tous les chrétiens de la paroisse à prendre un temps éventuellement à 10h30 le dimanche pour lire les textes de la messe, partager avec ceux qui sont éventuellement là, redire le Credo ensemble, présenter des intentions de prière et conclure avec le Notre Père.

Et pourquoi pas couronner l'évènement en échangeant une reconnaissance amicale envers le voisin ?

Père Rémi Griveaux

Cette pandémie met chacun d'entre nous en demeure de se positionner personnellement entre l'individualisme intégral et la solidarité, entre le « chacun pour soi » voire le « sauve qui peut » et l'héroïsme ordinaire dont font déjà preuve de nombreux soignants... Faut-il avouer que le COVID-19, en dérangeant tout, système éducatif, sanitaire, politique, jusqu'aux célébrations pascales, nous frappe pour le meilleur autant que pour le pire ? On vérifie l'or au creuset. Au feu de l'épreuve. Et voilà un incendie mondial qui nous vérifie : suis-je capable de faire passer mon intérêt personnel derrière celui des personnes les plus fragiles qui sont les plus menacées ? Est-ce que je n'applique les consignes des instances sanitaires que pour me protéger ou aussi pour protéger les autres, ou encore toute la société ? Tour à tour menacé ou suspect, selon les poignées de main ou de porte que nous avons saisies, dans le secret de quatorze jours de contagion, chacun est appelé par sa conscience à d'humbles petits gestes invisibles qui peuvent sauver des vies. [...] Une réponse humaine, preuve d'amour pour toute l'humanité fragile.

Tugdual DERVILLE, le 13 mars 2020 sur RCF-Radio Chrétienne Francophone

L'obéissance aux autorités civiles ne cache-t-elle pas une mollesse, une tiédeur ? Jusqu'où l'Église a-t-elle à se soumettre à la loi civile ?

Pour un chrétien l'obéissance aux autorités civiles n'est pas une option facultative, elle est un devoir. C'est ce que nous dit saint Paul dans la lettre à Tite: « *Rappelle à tous qu'ils doivent être soumis aux gouvernants et aux autorités, qu'ils doivent leur obéir et être prêts à faire tout ce qui est bien.* » L'appartenance à l'Eglise ne dispense pas d'obéir aux lois de la cité, dans leur ordre de légitimité temporelle.

Nous ne pouvons pas réagir systématiquement comme si les lois civiles étaient intrinsèquement opposées à la loi de Dieu et devaient faire l'objet d'une résistance opiniâtre de la part de l'Eglise. L'obéissance aux lois qui organisent la Cité n'est pas une concession faite par mollesse, elle est un devoir de la part du chrétien. Si chaque citoyen ou chaque communauté n'obéissait qu'aux lois qu'il se donne à lui-même, la société retournerait au chaos.

Mgr Centène, Evêque de Vannes, « Questions à propos des mesures liées au Coronavirus »

Horaires des messes	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
S. Germain * S. Cyrille	Pas de messe	12h	8h30	12h	8h30	8h30 18h30 (messe anticipée)	10h30 * 18h30
S. Charles	12h	8h	12h	8h 17h (hôpital)	12h	12h	9h